

Appel à projets

amidex Aix
Marseille
Université

Bourses de mobilité entrante

Candidatures

→ 21 octobre



Appels à projets Bourses de mobilité entrante Amidex

Accueil d'étudiants internationaux à Aix-Marseille Université, Sciences Po Aix et
Centrale Méditerranée

Candidatures jusqu'au 21 octobre 2025

Adresse de publication :

<https://www.univ-amu.fr/fr/public/appel-projets-bourses-de-mobilites-entrantes-amidex>

Date de publication : 23 septembre 2025

I. Contexte

L'appel à projets « Bourses de Mobilité entrante Amidex » est un dispositif d'attractivité développé en réponse à la forte volonté politique d'internationalisation des formations d'Aix Marseille Université, Sciences Po Aix et Centrale Méditerranée.

Dans un contexte de fragilisation du monde académique à l'échelle internationale, cet appel entend encourager la mobilité internationale des étudiants venus du monde entier et l'enrichissement scientifique et culturel des étudiants quelle que soit leur origine.

Il intervient en continuité de l'AAP Multilinguisme¹ visant à transformer les formations en langues étrangère en permettant aux formations ainsi transformées d'augmenter leur capacité d'accueil d'étudiants étrangers.

Il est construit en complémentarité des dispositifs existants tels que les Bourses d'excellence du programme TIGER² ou les dispositifs nationaux (tels que les Bourses Eiffel³).

Cet appel à projet s'adresse aux responsables de formation : responsables de mentions, de parcours, ou d'année. Ce sont eux qui candidatent à l'appel à projet au titre de leur formation dans l'objectif d'accueillir des étudiants internationaux au sein de leur cohorte.

II. Cadrage de l'appel à projets

a. Objectifs

Le dispositif consiste à attribuer des bourses de mobilité entrante financées par la Fondation Amidex à des étudiants internationaux en **mobilité individuelle**.

Ce dispositif répond aux objectifs suivants :

- Augmenter le nombre d'étudiants internationaux inscrits dans les formations délivrées par AMU, Sciences Po Aix et Centrale Marseille dans un objectif d'excellence académique.
- Permettre aux étudiants de construire un cursus universitaire répondant à leurs projets professionnels sans barrière géographique ni politique.
- Donner les moyens aux étudiants étrangers de venir étudier sur le site d'Aix-Marseille par l'attribution de bourses de mobilité entrante.

¹ Plus d'info sur l'AAP Multilinguisme : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/appel-projet-academie-dexcellence>

² Plus d'info sur les Bourses d'excellence TIGER <https://www.univ-amu.fr/fr/public/bourses-pmi-daix-marseille-universite>

³ Plus d'info sur les Bourses Eiffel : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/bourses-eiffel-0>

b. Budget

- Le montant attribué pour chaque bourse est défini par le responsable de formation et doit être compris entre :
 - Le **montant minimum de requis pour l'obtention des visas (VLSTS)** (actuellement 615€ par mois).
 - Un montant **maximum de 1 000€ par mois effectif de participation au programme de formation**
- Durée de la bourse : **1 année universitaire (10 mois)**, pouvant être **renouvelé deux fois** sous réserve de réussite aux examens et de progression dans le cycle universitaire dans lequel l'étudiant est engagé.
- L'enveloppe maximum par étudiant sera de **30 000€ (30 mois)**

c. Public cible

Ce sont **les responsables de mentions, de parcours, ou d'année, qui candidatent à l'appel à projets au titre de leur formation** dans l'objectif d'accueillir des étudiants internationaux au sein de leur cohorte.

Chaque responsable de mention, de parcours ou d'année pourra solliciter le **nombre de bourses correspondant au nombre d'étudiants internationaux prévisionnels** en cohérence avec sa formation et ses campagnes de recrutement précédentes.

Le ou la responsable de mention, de parcours ou d'année **est responsable de la sélection des étudiants.**

d. Critères d'éligibilité

Critères relatifs à la formation :

- Le responsable **de mentions, de parcours, ou d'année** (chercheur ou enseignant-chercheur) devra être **rattaché à une composante d'AMU**, ou à un **établissement partenaire** (Sciences Po Aix ou Centrale Méditerranée) ou à une **EPST du site d'Aix-Marseille**.
- La formation est un **diplôme national visé (exclus les diplômes d'établissement) : Licence, Licence Pro dont BUT, Master, Cycles d'ingénieurs.**
- Toutes les **disciplines sont éligibles.**

Critères relatifs au profil des étudiants :

- **Excellence académique** : Les étudiants devront avoir un très bon dossier universitaire et satisfaire aux critères académiques et linguistiques requis par l'équipe pédagogique des formations concernées. Ces critères permettront d'apprécier le parcours, le niveau, le projet et la motivation des étudiants candidats à une bourse d'aide à la mobilité entrante.
- Les étudiants doivent effectuer une mobilité entrante et **présentielle** exclusivement.
- Au moment du dépôt de candidature, les étudiants devront être inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur (ou secondaire dans le cas d'une licence) à l'étranger (les candidats ayant interrompu leurs études depuis moins d'un an sont également éligibles) ou être inscrits à Aix-Marseille Université dans le cadre du Diplôme Universitaire (D.U) Passerelles – Etudiants et étudiantes en Exil⁴.
- Les étudiants ne doivent pas avoir la **nationalité française** (y compris les binationaux).

e. Calendrier des projets

L'appel à projets vise l'attribution de bourses de mobilité entrante **à partir de l'année universitaire 2026/2027**.

Les mobilités entrantes des étudiants pourront être réalisées sur l'année universitaire 2026/2027, l'année universitaire 2027/2028 en cas de renouvellement sur condition de réussite aux examens (exemple : passage du M1 au M2 de l'étudiant boursier) et 2028/2029 dans le cas des bourses attribuées sur des cycles de 3 ans.

f. Calendrier de l'appel à projets

- **22 SEPTEMBRE 2025** : validation du cadrage par le COPIL Amidex
- **23 SEPTEMBRE 2025** : Ouverture de l'appel à projets
- **30 SEPTEMBRE 2025** : Webinaire d'information
- **21 OCTOBRE 2025** : Date limite de dépôt des candidatures par les responsables de mention, de parcours ou d'année
- **Entre le 4 et le 10 novembre 2025** : réunion du comité de sélection
- **COPIL 24 NOVEMBRE 2025** : validation des lauréats par le COPIL Amidex
- **NOVEMBRE-DECEMBRE 2025** : campagnes de communication par les responsables de mention, de parcours ou d'année pour le recrutement des étudiants.
- **JUIN 2026** : sélection finale des étudiants par les responsables de responsables de mention, de parcours ou d'année et attribution définitive des

⁴ En savoir plus sur le DU Passerelle : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/du-passerelle>

bourses. Conventionnement et mise à disposition des crédits en fonction du nombre d'étudiants effectivement sélectionnés.

- **SEPTEMBRE 26** : début des mobilités

III. Candidature et processus de sélection des formations accueillant des mobilités entrantes

1. L'Appel à projets est lancé auprès des enseignants responsables de mentions, de parcours ou d'année. **Les candidatures sont recueillies par formulaire** (<https://amuform.univ-amu.fr/demande-de-bourses-de-mobilite-entrante-amidex>) avant **le 21 octobre 2025**.
2. **Analyse de l'éligibilité et analyse administrative** des candidatures par Amidex
3. L'évaluation des candidatures est réalisée par un **comité de sélection** composé des Vice-Présidents Formation, Vice-Président Relations Internationales, Amidex, Direction des Relations Internationales, Direction de la formation AMU se basant sur les critères suivants :
 - Stratégie internationale de la formation
 - **Ouverture du diplôme à l'international** (double diplôme, erasmus mundus...)
 - **Mobilités entrantes et sortantes** déjà en place (fréquence)
 - **Proportion d'enseignement en langue étrangère** (50%, 80%, 100%) pour les formations divulguées en langue étrangère ou argumentaire pour les **formations divulguées en français** ciblant un public international francophone
 - **Réseau** international (partenariats, réseaux)
 - Lien avec la **stratégie internationale de l'établissement et/ou de la composante** de rattachement de la formation
 - **Processus et critères de sélection des étudiants** (en adéquation avec la définition du profil des étudiants décrit au point II. d. page 3).
4. **Validation en Comité de Pilotage Amidex**

IV. Candidature et processus de sélection des étudiants

Pour la rentrée **2026-2027**, l'étudiant candidate au parcours de son choix via la plateforme de candidature correspondant à sa situation (Études en France, Mon Master ou E-candidat principalement, plus de renseignements sont disponibles sur le [site amU](#)).

Si le candidat est sélectionné par l'équipe pédagogique, le responsable de la mention, du parcours ou de l'année décide de l'attribution d'une bourse de mobilité et son montant.

Le candidat recevra une notification confirmant son admission au parcours via la plateforme de candidature utilisée. Il devra ensuite valider son choix en confirmant son vœu d'intégrer ce parcours (obligatoire pour le visa).

Une fois les étudiants retenus, le responsable de la formation informe Amidex du nombre de bourses attribuées pour la mise en place de la convention et la mise à disposition des crédits.

Il informe également sa composante en vue de la mise en paiement de la bourse.

Important

Conformément à la réglementation nationale, et en fonction de la nationalité des étudiants, des frais d'inscription différenciés peuvent être appliqués.

Toutefois, à la suite du Conseil d'Administration du 24 septembre 2024, la délibération n°2024-09-24-09-CA a été votée et stipule aux articles 3-1 et 3-2 que les étudiants extra-communautaires titulaires d'une bourse d'excellence accordée par Aix-Marseille Université (TIGER, AMIDEX, etc.) et assujettis aux droits différenciés, bénéficieront d'une exonération partielle de 75 % des frais d'inscription différenciés.

Plus d'info sur les droits d'inscription : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/droits-dinscriptions-cvec-aides-financieres>

V. Détails du financement des bourses de mobilités entrantes amidex

a. Règle de cumul des aides à la mobilité internationale et gratifications de stage en France ou à l'international

- Les étudiants bénéficiaires des bourses d'aide à la mobilité entrante pourront les cumuler avec une autre bourse de mobilité sortante (ex : allocations Erasmus +, TIGER PMI, bourses de mobilité PRAME du Conseil Régional PACA... etc.) ou **une gratification de stage si le montant total cumulé des bourses et gratification ne dépasse pas 2000**

euros par mois. L'étudiant sera informé de ce plafond et signera une attestation de non dépassement de ce montant.

- Un responsable de mention, de parcours ou d'année peut bénéficier des différents dispositifs de mobilité entrante afin de répartir le nombre de bourses obtenues dans chaque dispositif au sein de sa cohorte d'étudiants et augmenter ainsi la proportion d'étudiants internationaux.
- Par contre un même étudiant bénéficiant d'une autre bourse de mobilité entrante (TIGER, EIFFEL ou autre bourse de mobilité entrante y compris bourse attribuée dans le pays d'origine) ne pourra pas bénéficier d'une bourse de mobilité entrante Amidex.

b. Cas de suspension des versements de la bourse

En cas de dépassement du montant maximum de cumul des bourses et gratification de stage, le versement de la bourse de mobilité entrante Amidex sera suspendu.

En cas de non-participation aux examens (sauf cas de force majeure ou avec justificatif médical) ou d'abandon du master, l'étudiant devra impérativement informer au plus vite son responsable de parcours de son changement de situation. La situation de l'étudiant sera étudiée et l'arrêt des versements restants de la bourse de mobilité entrante Amidex pourra être demandé.

c. Modalités de gestion financière

1. Gestion du financement Amidex :

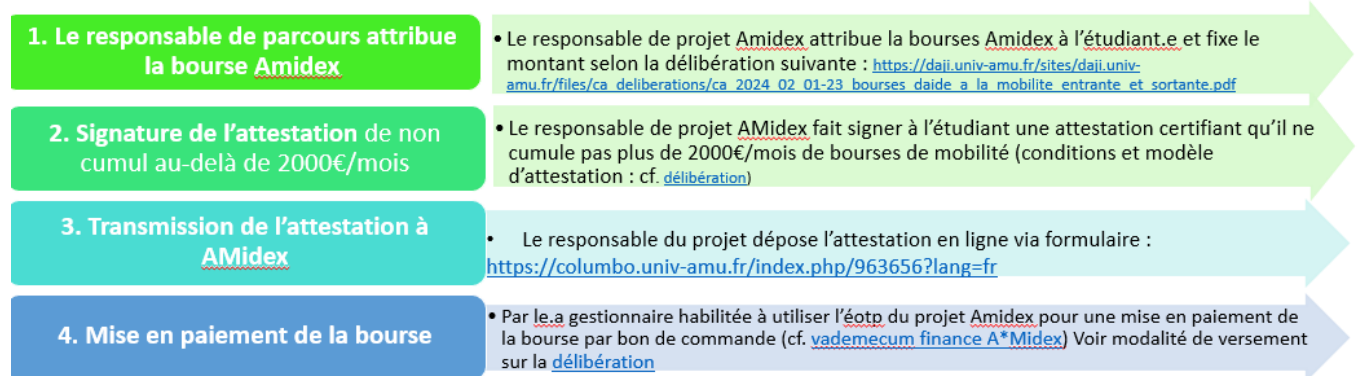
Les projets lauréats recevront le financement de la fondation Amidex sous la forme d'une subvention. Ils feront l'objet d'une convention d'attribution d'aide avant toute ouverture du financement. Cette convention sera signée par le responsable scientifique et technique du projet, l'ordonnateur du projet (directeur/directrice de la composante), et le Président de l'initiative d'excellence (et par délégation de la direction de la fondation Amidex).

Par ailleurs, le.a gestionnaire de la composante désigné.e pour assurer la gestion financière du projet devra être habilité.e. Une réunion d'installation des projets lauréats sera organisée après la labellisation par le Comité de Pilotage et fournira toutes les informations nécessaires concernant la mise en œuvre des bourses.

2. Gestion financière des bourses de mobilité :

Le dispositif de Bourses de mobilité entrante Amidex repose sur la délibération du CA suivante : https://daji.univ-amu.fr/sites/daji.univ-amu.fr/files/ca_deliberations/ca_2024_02_01-23_bourses_daide_a_la_mobilite_entrante_et_sortante.pdf

Sa mise en paiement est effectuée par le.a gestionnaire habilitée à utiliser l'éotp du projet Amidex pour une mise en paiement de la bourse par bon de commande (cf. [vademecum finance Amidex](#)) Voir modalité de versement sur la [délibération](#).



d. Points de contact

- Les candidats sont invités à se rapprocher de leur composante (Vice-Doyens formation, Directions de département, Responsables Administratifs), de leur école (Ecole Centrale Méditerranée et Sciences Po Aix), dès le montage du projet, notamment en prévision de la mise en œuvre administrative des bourses.
- Pour toute question relative au texte de cadrage de l'AAP et jusqu'à la date de fermeture de l'AAP, les candidats peuvent contacter :

Hélène Colombié, chargée de projet formation Fondation Amidex

helene.COLOMBIE@univ-amu.fr